

Macron lance un argus d'indemnisation des morts du Covid-19



Sordide. Le criminel de l'Élysée et les membres du gouvernement génocidaire d'Édouard Philippe, soucieux des comptes qu'ils vont devoir rendre à la Nation, veulent désengorger les tribunaux. On sait que tous ces politicards sont sur le pont pour enrayer l'épidémie de plaintes concernant leur ignoble gestion de la santé publique, mise en lumière par les millions de morts et de contaminés par la faute de leurs mensonges et crimes d'État. Tous ont peur, y compris leurs prédécesseurs au ministère de la Santé, et les dernières élucubrations officielles du 13 avril 2020 du Président Macron ne sont pas de nature à calmer la colère des Français.

Lors d'une interminable et minable opération de communication, le chef de l'État s'est une fois de plus complu à prendre les Français pour des imbéciles. Rappelons, au passage, que cette attitude récurrente concourt à dénier le titre de compatriote à ce traître à la Nation et à le considérer comme un sinistre contemporain qui assassine ses administrés. De cela, il devra répondre pénalement et autrement que par une justice à ses ordres (1).

Non content d'interdire aux médecins de soigner la population française malade par le traitement d'urgence et efficace du

professeur Raoult, il refuse tout dépistage massif, tout en prolongeant un abusif et controversé confinement presque général. Ce confinement est le bouclier anti-insurrectionnel de Macron :

<https://ripostelaique.com/le-confinement-est-le-bouclier-anti-insurrectionnel-de-macron.html>

Étrangement, rien ne filtre de la visite « surprise » de Macron avec Didier Raoult, à Marseille. Il va pourtant bien falloir savoir ce qui se trame. Et ce qui se trame, c'est que Macron continue à mentir et retarde à dessein le « déconfinement », sans dépistage et sans séparation des malades, en laissant augmenter le nombre des contaminés et des morts, par peur des inévitables émeutes, autant que pour laisser le temps à l'affairisme médical de se préparer pour se gaver pécuniairement avec de « nouveaux » traitements et vaccins.

Trois ans de quinquennat Macron et déjà plus de 15 000 morts à son actif. Pour la comptabilité macabre en temps réel, c'est là :

<https://www.eficiens.com/coronavirus-nombre-de-morts-par-departement/>

Hallucinante prestation d'Emmanuel Macron ! Aucun remord, aucun mea-culpa !

https://youtu.be/XxkP_70UqdE

https://youtu.be/XxkP_70UqdE

Un mois de plus confiné et la France payera les dettes de l'Afrique, sans présenter l'ardoise à la Chine *

Pierre Cassen réagit vivement aux déclarations du président de la République. Il ne décolère pas, sur sa volonté de rouvrir les frontières de Schengen en octobre, et de laisser les frontières françaises ouvertes, quand on confine les Français. Mais ce qui l'a le plus révolté, ce sont les propos de Macron,

demandant l'annulation des dettes africaines, quand notre pays est surendetté, qu'il va atteindre un déficit de près de 10 % du PIB, et que des millions de Français vont se retrouver ruinés et au chômage. Il considère les propos du président de la République comme une trahison contre la France.

<https://www.youtube.com/watch?v=HvMJNsCFy1g>

Philippe et Belloubet au comble de l'abomination. Ils imposent une valeur argus pour les cadavres du Coronavirus. Les avocats contestent

« ce décret autorise le ministre de la Justice à mettre en œuvre, pour une durée de deux ans, un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « DataJust », ayant pour finalité le développement d'un algorithme destiné à permettre l'évaluation rétrospective et prospective des politiques publiques en matière de responsabilité civile et administrative, l'élaboration d'un référentiel indicatif d'indemnisation des préjudices corporels, l'information des parties et l'aide à l'évaluation du montant de l'indemnisation à laquelle les victimes peuvent prétendre afin de favoriser un règlement amiable des litiges, ainsi que l'information ou la documentation des juges appelés à statuer sur des demandes d'indemnisation des préjudices corporels. Le décret définit les finalités du traitement, la nature et la durée de conservation des données enregistrées ainsi que les catégories de personnes y ayant accès. Il précise enfin les modalités d'exercice des droits des personnes concernées. » intégralité du décret :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041763205&categorieLien=id>

« La publication au JO du dimanche 29 mars d'un décret posant les bases de la justice prédictive en matière de dommages corporels suscite le soupçon et l'inquiétude chez les avocats. Leurs instances ont décidé de l'attaquer ». Source :

<https://www.actu-juridique.fr/civil/responsabilite-civile/qui-a-peur-du-decret-data-just/>

Valeurs Actuelles précise : « Combien d'euros vaut le décès de votre grand-mère ou votre père ? Un « référentiel d'indemnisation des préjudices corporels » sera là pour vous en informer. C'est la dernière idée du gouvernement pour automatiser le calcul des indemnisations auxquelles pourront prétendre les victimes de Coronavirus en cas de litige. Leur idée est de mettre en place un système algorithmique intitulé DataJust, comme le relaye Slate vendredi 10 avril. Les calculs se baseront sur 41 critères : situation familiale, type de "dégât", situation professionnelle, âge... De là seront extraites les données pertinentes pour établir un « référentiel indicatif d'indemnisation ». Une personne physique sera seulement en charge de cette tâche. Un décret a été publié le 29 mars dernier. Il a été signé par le Premier ministre Édouard Philippe et la garde des Sceaux Nicole Belloubet pour l'instaurer durant les deux prochaines années. » [article complet sur : https://www.valeursactuelles.com/societe/le-gouvernement-va-de-terminer-la-valeur-des-victimes-du-coronavirus-grace-un-algorithme-118086](https://www.valeursactuelles.com/societe/le-gouvernement-va-de-terminer-la-valeur-des-victimes-du-coronavirus-grace-un-algorithme-118086)

Désengorger les tribunaux après la crise sanitaire

« Au moment où les familles des victimes de Coronavirus doivent se contenter de funérailles en comité très réduit, en raison des mesures de « distanciation sociale », ce décret peut être vu comme un manque d'humanité. Il revient initialement à la justice de calculer ces indemnités, souvent par des barèmes préexistants même si des inégalités de traitement existent, comme l'explique Slate. »

Le témoignage de Séverine Berthier : Deuil : ce confinement qui vous prive de votre humanité

« [L'interdiction de circuler](#) et le confinement m'ont privée de

rendre un dernier hommage à ma mère. Je ne suis pas la seule dans ce cas. Mais ces privations insidieuses au départ, deviennent plus nombreuses et sont inquiétantes parce qu'elles font de nous une personne que nous ne voulons pas être. »

« À en entendre certains, le confinement permettrait de retrouver une vie sereine, de redécouvrir les joies simples d'être en famille, de jouer avec ses enfants, de [repenser son style de vie](#), voire décider que dorénavant on prendra son temps... Bref : une bonne partie des gens vivent « bien » leur confinement, lui trouvant des vertus auxquelles ils n'avaient visiblement jamais pensé auparavant.

Pourtant c'est oublier que le confinement est une privation de liberté, de la plus élémentaires des libertés : circuler. Si certains s'accommodent très bien d'aller faire quelques courses au coin de la rue et de rentrer chez eux élaborer une nouvelle philosophie de vie, d'autres, en revanche, subissent cette situation, d'autant plus en silence que personne n'en parle.

Les familles frappées par un deuil sont plus durement touchées que les autres par l'interdiction d'aller et venir en toute liberté... »

« La société que l'État dessine à coups de décrets et d'interdictions ne conviendra qu'à ceux qui voient un bienfait dans ce confinement, qui se satisferont des libertés qu'on leur laisse, et mieux, qui trouveront encore qu'ils doivent remercier leur geôlier. », source :

« https://www.contrepoints.org/2020/04/13/368980-deuil-ce-confinement-qui-vous-prive-de-votre-humanite?utm_source=Newsletter+Contrepoints&utm_campaign=f8c9362c25-Newsletter_auto_Mailchimp&utm_medium=email&utm_term=0_865f2d37b0-f8c9362c25-113557305&mc_cid=f8c9362c25&mc_eid=751b0de7e8

(1) Il faut rétablir la peine de mort pour les criminels

d'État

Publié le 9 avril 2020 par [Jacques Chassaing](https://ripostelaique.com/il-faut-retablir-la-peine-de-mort-pour-les-criminels-detat.html)
<https://ripostelaique.com/il-faut-retablir-la-peine-de-mort-pour-les-criminels-detat.html>

*** C'est aux Chinois de payer la crise, pas aux Français, Bruno Le Maire**

Publié le 12 avril 2020 par [Jacques Chassaing](https://ripostelaique.com/cest-aux-chinois-de-payer-la-crise-pas-aux-francais-bruno-le-maire.html)
<https://ripostelaique.com/cest-aux-chinois-de-payer-la-crise-pas-aux-francais-bruno-le-maire.html>

IMPORTANT : Tous les liens et renvois mentionnés dans cet article constituent des éléments factuels corroborés, à l'appui des opinions et des faits exprimés par l'auteur Jacques Chassaing, ici, ainsi que dans tous les articles qu'il signe.

Jacques CHASSAING